

Annexe B

Examen de mobilité dans le grade de Capitaine professionnel

Pour l'examen de mobilité de Capitaine professionnel, l'accent est mis non seulement sur la preuve des compétences techniques et managériales de Cadre Supérieur (OFF2/Niveau 3), mais surtout sur la capacité d'intégration dans une nouvelle organisation. Le processus doit valider que le candidat transfère avec succès ses hautes compétences d'une structure à une autre, prouvant son analyse, son commandement, et son engagement envers les règles et la culture de la zone d'accueil.

Le profil de compétences du Capitaine (Cadre Supérieur) est défini par les **niveaux de maîtrise** requis pour les compétences comportementales dans la matrice des compétences, en lien avec les définitions du dictionnaire des compétences, et les exigences fonctionnelles spécifiques à son grade.

La matrice et le dictionnaire des compétences figurent aux annexes 3 et 4 de la circulaire ministérielle du 8 octobre 2016 relative à l'évaluation des membres opérationnels des zones de secours : <https://www.civieleveiligheid.be/fr/content/propos-du-personnel>

L'examen de mobilité est composé de 4 épreuves :

- 1^e épreuve : Epreuve physique (test EMPP-PPMO) ;
- 2^e épreuve : Epreuve écrite : compétence d'analyse et de gestion ;
- 3^e épreuve : Epreuve pratique : Commandement et encadrement ;
- 4^e épreuve : Epreuve orale : Motivation, engagement et conformité à la zone.

Le candidat doit se présenter aux épreuves en tenue de service et, pour l'épreuve physique, muni de sa tenue d'intervention feu complète et propre (TIB feu en référence à l'article 5 de l'AR du 30.08.2013).

Pour les épreuves écrites, pratiques et orales, le candidat peut utiliser tous les supports, outils et ouvrages de référence qu'il souhaite. Il peut utiliser son ordinateur et peut accéder à internet. Il peut utiliser son smartphone mais il ne peut contacter qui que ce soit, ni par internet, ni par téléphone. L'accès à internet n'est cependant pas garanti et est soumis aux aléas de la connexion, sauf si elle est nécessaire au déroulement de l'épreuve. Ni la zone ni les membres du jury ne sont responsables de cette connexion. Il est fortement recommandé aux candidats de prévoir la possibilité que l'accès internet ne fonctionne pas pendant l'examen et disposent d'autres alternatives dans ce cas.

Il doit se munir de sa carte d'identité pour chaque épreuve.

1^e épreuve : Epreuve physique

L'épreuve physique correspond à l'Evaluation Médicale Préventive Périodique (EMPP-PPMO) correspondant à l'AT4612 ou au protocole du même nom d'application pour le personnel opérationnel pompier de la ZHC approuvé par le Conseil Zonal du 20/07/2021.

L'ARI et les bouteilles sont fournis sur place.

Le temps pour finaliser le test de lutte contre l'incendie est de 24 minutes.

Pour le test de l'escalier, il est autorisé de saisir/s'appuyer avec la main sur la rampe, ce qui permet au participant de réaliser son test en toute sécurité.

Annexe B

Les candidats qui ont réussi le test EMPP-PPMO il y a moins de deux ans à partir du 1er jour de l'épreuve de mobilité en sont dispensés. La date du test est indiquée sur l'attestation n° AT4612 délivrée par un centre de formation agréé pour la sécurité civile.

A l'inverse, les candidats qui réussissent l'épreuve physique se voient délivrer l'attestation de réussite AT4612 par l'école du feu du Hainaut.

2^e épreuve : Epreuve écrite

1. Rédiger une note d'analyse sur la base d'un dossier fourni.

La note doit être argumentée pour le Major/Colonel sur la mise en œuvre d'une nouvelle procédure (opérations, logistique, formations, carrières, évaluation) en tenant compte des contraintes budgétaires (réflexion sur la Gestion des processus et projets).

L'épreuve dure maximum 4 heures.

2. Questionnaire ouvert

Réponses courtes à partir d'un questionnaire en rapport avec les connaissances et la maîtrise des règles administratives, de gestion, de la planification d'urgence (niveau CRI2) et de prévention (niveau PREV2) liées à la fonction : les sources pertinentes sont la loi relative à la sécurité civile, les statuts administratifs et pécuniaires des membres opérationnels pompiers et non-pompiers, l'arrêté royal et la circulaire relatifs à la planification d'urgence, les réglementations en matière de prévention des incendies.

L'épreuve dure maximum 1 heure.

3^e épreuve : Epreuve pratique

Au travers d'une mise en situation professionnelle (opérationnelle et/ou administrative) à laquelle il est confronté à chaud, il est attendu du candidat, par son comportement, ses paroles et ses actes, qu'il apporte la preuve d'une perception pertinente de la problématique, et qu'il mette en œuvre tout ou parties de ses compétences d'analyse, de résolution de problèmes, de planification, d'organisation et de coordination, pédagogiques et de coaching.

Mise en Situation Opérationnelle Complex (Jeu sur table ou Simulation) :

Objectif visé : Tester les compétences de Commandement, Analyse, Résolution de problèmes, Planification, organisation et coordination (Niveau 3).

Exemple : Gestion d'un incident de grande ampleur (nécessitant l'activation d'une phase de crise), impliquant des décisions tactiques, l'organisation du commandement sur site, et la coordination avec d'autres disciplines (collaboration multidisciplinaire).

Mise en situation Managériale (Coaching / Entretien d'Évaluation)

Évaluer l'application concrète des compétences de management/encadrement (Niveau 3), notamment l'utilisation de l'attestation EVAL.

Exemple : Mener un entretien de fonctionnement ou un débriefing critique avec un subordonné (Lieutenant ou Adjudant). L'accent doit être mis sur le coaching et la formulation de feedback constructif et l'application des critères d'évaluation.

L'épreuve dure maximum 45 min

Annexe B

4^e épreuve : Epreuve orale

L'épreuve orale est une composante obligatoire du concours.

Dans le cadre d'une mobilité, il est essentiel de s'assurer de l'adéquation du candidat à la culture et aux besoins spécifiques de la zone d'accueil.

Exposé :

Le candidat dispose de 5 minutes sans être interrompu. Il ne peut utiliser aucun document et doit donc préparer cet exposé.

Le candidat doit valoriser l'expérience et les compétences acquises tout au long de son parcours professionnel en sachant dépasser une simple énumération chronologique. Il est évalué sur sa capacité à rendre compte clairement de son expérience et de ses compétences et à faire comprendre sa motivation pour la mobilité dans le grade de capitaine. Le candidat peut également retracer son parcours de formation. Sera pénalisé l'exposé interrompu par le jury au terme des 5 minutes et demeuré de ce fait inachevé ; tout comme un exposé excessivement court. Lorsque l'exposé n'atteint pas les 5 minutes, le jury, s'étant assuré que le candidat a achevé celui-ci, passe à la phase « d'entretien » de l'épreuve.

Entretien :

Thèmes de l'épreuve :

Motivation et Vision Stratégique (Niveau 3)

Vérifier la motivation pour le changement de zone et la compréhension des enjeux locaux.

Contenu : Discuter de la vision stratégique du candidat pour le service auquel il postule et de sa capacité à gérer l'innovation et la gestion du changement.

Engagement et Disponibilité

Évaluer la volonté et la capacité du Capitaine (Officier professionnel) à satisfaire aux exigences de service, qui peuvent inclure les rappels et le rôle d'officier de garde.

Mobilité : S'assurer que le candidat comprend et accepte l'organisation opérationnelle (Schéma d'Organisation Opérationnelle) de la nouvelle zone.

Adéquation à la Description de Fonction de la Zone

Vérifier la compréhension par le candidat des tâches de Capitaine dans la zone spécifique (fonctions de management, coordination d'interventions de très grande ampleur/complexes, et le besoin d'autorisation pour des décisions juridiques/financières importantes).

Éléments Transversaux

Formation : Discuter de la manière dont le candidat compte maintenir et développer ses compétences.

Évaluation : Compréhension des mécanismes de l'évaluation.

Durée : 25 minutes.